

# MasterRheobuild<sup>MD</sup> 1000

## Adjuvant réducteur d'eau à grande portée

Anciennement Rheobuild 1000\*

### Description

L'adjuvant réducteur d'eau à grande portée MasterRheobuild 1000 est conçu pour produire un béton rhéoplastique. Le béton rhéoplastique coule aisément en maintenant une haute plasticité pour des périodes plus longues que le béton superplastifié conventionnel. Le béton rhéoplastique possède le plus bas ratio de contenu eau/matériau cimentaire des bétons sans affaissement, produisant d'excellentes propriétés de durcissement. Les caractéristiques de rétention d'affaissement du béton rhéoplastique permettent l'ajout de l'adjuvant MasterRheobuild 1000 à la centrale de béton.

L'adjuvant MasterRheobuild 1000 satisfait aux exigences de la norme ASTM C 494/C 494M pour les adjuvants réducteurs d'eau de Type A et les adjuvants réducteurs d'eau à grande portée de Type F.

### Utilisations

Recommandé pour :

- Les bétons nécessitant une grande plasticité, des caractéristiques normales de prise et une atteinte rapide de la résistance
- Applications du béton préfabriqué, précontraint et prêt à l'emploi
- Applications civiles et minières

### Caractéristiques

#### À l'état plastique :

- Plasticité de 200 à 280 mm (8 à 11 po)
- Rétention accrue de l'affaissement
- Contrôle du temps de prise
- Cohérent et homogène
- Peu de saignement

#### À l'état durci :

- Résistance élevée atteinte plus rapidement qu'avec des réducteurs d'eau
- Augmentation de la résistance à la compression ultime
- Module d'élasticité plus élevé
- Amélioration de l'adhérence à l'acier
- Peu perméable
- Grande durabilité
- Réduction du retrait et du fluage
- Intégrité structurelle extrêmement fiable

### Avantages

- Moins dépendant des systèmes de renforcement
- Réduction des coûts de temps et de production grâce à une productivité accrue et/ou une réduction du travail
- Accélération de l'atteinte de la résistance, permettant une exécution à l'intérieur des délais prévus
- Changements aux devis d'ingénierie permettant d'imposer des plafonds plus élevés au béton à écoulement libre, à la hauteur de levage, à la température du béton et à l'ajustement des mélanges potentiellement économiques

## Caractéristiques de performance

**Taux de durcissement :** L'adjuvant MasterRheobuild 1000 est conçu pour fournir les caractéristiques normales de prise à tous les degrés de dosage recommandés. La composition chimique et physique des ingrédients de base du béton, la température du béton et la température ambiante influencent le temps de durcissement du béton. Des mélanges d'essais devront être préparés selon les conditions réelles du chantier afin de déterminer les dosages requis pour un temps de durcissement et une résistance donnés.

**Maniabilité :** Les bétons contenant l'adjuvant MasterRheobuild 1000 ont la possibilité de conserver un état rhéoplastique pour un affaissement de 200 à 280 mm (8 à 11 po) lorsque cela est nécessaire. La durée exacte de l'ouvrabilité ne dépend pas uniquement de la température, mais également du type de ciment, des matériaux cimentaires, des proportions du mélange, de la nature des agrégats, de la méthode de transport et du dosage utilisé.

## Principes d'utilisation

**Dosage :** Il est recommandé d'utiliser l'adjuvant MasterRheobuild 1000 à un dosage allant jusqu'à 1 625 ml/100 kg (25 oz liq./100 lb) de matériaux cimentaires, selon l'application, l'augmentation de l'affaissement et la résistance désirées. Ce taux de dosage est applicable à la plupart des mélanges de béton utilisant les ingrédients standards. Toutefois, en raison des variations des conditions de chantier et des matériaux de fabrication du béton, tels que les fumées de silice, les dosages peuvent différer de ceux recommandés. Dans ce cas, communiquez avec votre représentant de BASF.

**Mélange :** Étant donné l'augmentation de la rétention de l'affaissement obtenue en utilisant l'adjuvant MasterRheobuild 1000, il peut être ajouté à l'usine de production de béton prêt à l'emploi. L'adjuvant MasterRheobuild 1000 peut aussi être ajouté sur le chantier pour augmenter l'affaissement, si nécessaire. Pour obtenir des directives concernant l'évaluation et l'utilisation adéquates de l'adjuvant MasterRheobuild 1000 pour des applications spécifiques, communiquez avec votre représentant de BASF.

## Données sur le produit

**Corrosion – sans chlorure, non-corrosif :** L'adjuvant MasterRheobuild 1000 ne provoque ni ne favorise la corrosion des armatures précontraintes d'acier encastrées dans le béton ou des systèmes de planchers et de toitures d'acier galvanisé. L'adjuvant MasterRheobuild 1000 ne contient aucun chlorure de calcium et aucun autre produit à base de chlorure n'est utilisé dans sa fabrication.

**Compatibilité :** L'adjuvant MasterRheobuild 1000 peut être utilisé en combinaison avec la plupart des adjuvants BASF. En cas d'utilisation en combinaison avec d'autres adjuvants, chaque adjuvant devra être incorporé séparément au mélange. **L'adjuvant MasterRheobuild 1000 ne doit pas être utilisé avec les adjuvants MasterMatrix<sup>MD</sup> UW 450, MasterMatrix VMA 358, MasterMatrix VMA 450, MasterPolyheed<sup>MD</sup> 100, MasterPolyheed 1020, MasterPolyheed 1025, MasterPolyheed 1720, MasterPolyheed 1725 et MasterGlenium<sup>MD</sup>, car un comportement erratique de l'affaissement, de l'écoulement et de la pompabilité pourrait survenir.**

## Entreposage et manutention

**Température d'entreposage :** L'adjuvant MasterRheobuild 1000 doit être entreposé à des températures supérieures au point de congélation. Si l'adjuvant MasterRheobuild 1000 venait à geler, laisser dégeler à 7 °C (45 °F) et reconstituer complètement par une légère agitation mécanique. **Ne pas utiliser de dispositif à air comprimé pour le brassage.**

**Durée de conservation :** L'adjuvant MasterRheobuild 1000 a une durée de conservation minimale de 18 mois. Selon les conditions d'entreposage, il est possible que sa durée de conservation soit supérieure à celle mentionnée. Veuillez communiquer avec votre représentant de BASF afin de connaître les procédures et dosages recommandés pour l'utilisation du MasterRheobuild 1000 lorsque la durée de conservation de celui-ci est expirée.

## Emballage

L'adjuvant MasterRheobuild 1000 est disponible en barils de 208 l (55 gal.), en bacs de 1 041 l (275 gal.) et en vrac.

## Document connexe

Fiche signalétique santé-sécurité : Adjuvant MasterRheobuild 1000

## Informations supplémentaires

Pour plus d'informations sur l'adjuvant MasterRheobuild 1000 ou sur son utilisation pour créer un mélange de béton avec des caractéristiques spécifiques, communiquez avec votre représentant de BASF.

*BASF est un fournisseur de premier plan de solutions innovantes d'adjuvants utilisés pour améliorer la mise en place, le pompage, la finition, l'apparence et les performances des bétons spécialisés, notamment pour les bétons prêts à l'emploi, préfabriqués, les produits de béton manufacturés, les constructions souterraines et le marché des pavages. Depuis plus de 100 ans, nous proposons des produits fiables et des technologies innovantes, et à travers la marque Master Builders Solutions, nous sommes en relation avec des experts du monde entier dans de nombreux domaines pour fournir des solutions durables pour le secteur de la construction.*

## Avis de garantie limitée

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et répond aux caractéristiques techniques figurant dans l'actuel Guide des données techniques, s'il est utilisé conformément aux instructions pendant sa durée de vie. Le niveau de satisfaction ne dépend pas uniquement de la qualité des produits, mais aussi de nombreux facteurs hors de notre contrôle. BASF N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER CONCERNANT SES PRODUITS. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autrement, est l'envoi à l'acheteur d'un produit d'un montant égal au produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie ou le remboursement du prix d'achat d'origine du produit qui ne répond pas aux conditions de cette garantie, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant le produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'envoi et l'acheteur renonce à toute réclamation non présentée dans cette période. BASF NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCIDENTEL, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS) OU PUNITIF D'AUCUNE SORTE.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'usage prévu et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Ces informations et tous les autres conseils techniques sont basés sur les connaissances et expériences actuelles de BASF. Toutefois, BASF n'assume aucune responsabilité pour la communication de tels informations et conseils, y compris la mesure dans laquelle ces informations et conseils peuvent avoir trait aux droits de tiers en matière de propriété intellectuelle, notamment les droits de brevet, et aucun lien de droit ne doit être créé ni découler de la communication de tels informations et conseils. BASF se réserve le droit d'apporter des modifications en fonction des progrès technologiques ou de nouveaux développements. L'acheteur du ou des produit(s) doit tester le(s) produit(s) afin de déterminer leur adaptation à l'utilisation et au but recherchés avant de procéder à une application complète du ou des produit(s). Les performances du produit décrites dans la présente doivent être vérifiées à l'aide de tests menés par des experts qualifiés.

\* Rheobuild 1000 est devenu MasterRheobuild 1000 sous la marque Master Builders Solutions, en date du 1er janvier 2014.

© BASF Corporation 2014 ■ 01/14 ■ PRE-DAT-0047

**BASF Corporation**  
Division Adjuvants  
[www.master-builders-solutions.basf.us](http://www.master-builders-solutions.basf.us)

**États-Unis**  
23700 Chagrin Boulevard  
Cleveland, Ohio 44122-5544  
Tél. : 800 628-9990 ■ Téléc. : 216 839-8821

**Canada**  
1800 Clark Boulevard  
Brampton, Ontario L6T 4M7  
Tél. : 800 387-5862 ■ Téléc. : 905 792-0651

